

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, via une société de projet à créer, **la CPES FIGERAS**, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du **29 septembre 2025 au 17 octobre 2025 inclus** pour son projet de parc solaire **FIGERAS**, sur la commune de **Pierrelatte**.

Deux permanences publiques auront lieu : le 29 septembre 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le 17 octobre de 13h30 à 16h30.

Le présent projet sera composé de **7 196** panneaux solaires de **650 MW** maximum soit **4,5 MWc**, ainsi que de **un poste de livraison**.

Le projet pourrait alimenter l'équivalent de la consommation de **3 200** personnes, soit environ **1 610 tonnes de CO2 évitées chaque année**.

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier sur le site internet **<https://figeras.qenergy-projets.fr/concertation>** ou encore en mairie de **Pierrelatte**, où sera mis à disposition le dossier de concertation.

Le public pourra également adresser à Q ENERGY France ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : **qef-solaire@qenergy.eu**. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

A l'attention de **Marie Deverre**

330 rue du Mourelet

ZI Courtine

84000 Avignon.

Un registre sera également laissé à disposition, à la mairie de **Pierrelatte**, et sera accessible aux horaires d'ouverture de la mairie.

Mairie de Pierrelatte : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

le samedi de 9h à 12h

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié au projet.